

Allianz Global Investors Fund

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Siège : 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 71.182

Il est annoncé **PAR LA PRÉSENTE** que

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PORTEURS DE PARTS

(l'« Assemblée ») d'Allianz Global Investors Fund (la « Société ») se tiendra à son siège social au 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, le **vendredi 24 janvier 2025 à 11h00 CET** afin de délibérer et de procéder à un vote au sujet des points suivants de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- (1) Approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises indépendant ainsi que des états financiers et, le cas échéant, de l'affectation du résultat pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2024
- (2) Décharge donné au Conseil d'administration par la Société concernant l'exercice de son mandat pour l'exercice clos au 30 septembre 2024
- (3) Décharge donné à PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2024
- (4) Élection de Monsieur Oliver DRISSEN au Conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle
- (5) Élection de Madame Hanna DUER au Conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle
- (6) Élection de Madame Carina FEIDER au Conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle
- (7) Élection de Madame Silvana PACITTI au Conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle
- (8) Élection de Monsieur Heiko TILMONT au Conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle
- (9) Élection de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle

VOTE

Les décisions au sujet des points de l'ordre du jour de l'Assemblée ne sont soumises à aucun quorum et seront par conséquent prises à la majorité des voix exprimées lors de cette Assemblée. Les exigences en matière de quorum et de majorité sont fixées conformément aux parts en circulation au **15 janvier 2025 à minuit CET** (la « Date de référence »). Les droits de vote des porteurs de parts sont déterminés sur la base des parts détenues à la Date de référence.

RÉGIME DE VOTE

Tous les porteurs de parts qui sont en mesure de présenter une confirmation de leur institution ou banque dépositaire indiquant le nombre de parts qu'ils détiennent à la Date de référence sont habilités à participer et voter à l'Assemblée. Cette confirmation doit être reçue au plus tard le **22 janvier 2025 à 18h00 CET** par State Street Bank International GmbH, succursale au Luxembourg, Domiciliary Department, au 49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (l'Agent de registre et de transfert), au Luxembourg.

Tous les porteurs de parts habilités à participer et à voter lors de l'assemblée ont le droit de désigner un mandataire autorisé à voter à leur place. Pour être valable, la procuration de vote doit être dûment remplie et signée sous forme manuscrite par la personne accordant la procuration ou son avocat, ou, s'il s'agit d'une personne morale, avec le cachet de la société ou sous forme manuscrite par un fondé de pouvoir, et être envoyée à l'Agent de registre et de transfert de façon à ce que ce dernier la reçoivent au plus tard le **22 janvier 2025 à 18h00 CET**.

Les procurations destinées à être utilisées par des porteurs de parts inscrits peuvent être obtenues auprès de l'Agent de registre et de transfert. Les mandataires ne sont pas tenus d'être porteurs de parts de la Société. La désignation d'un mandataire n'exclut pas le titulaire de la participation à l'Assemblée.

Des exemplaires du rapport annuel révisé de la Société peuvent être consultés au siège de la Société. Les porteurs de parts peuvent également demander l'envoi d'un exemplaire du rapport annuel par courrier postal ou par e-mail à l'adresse Reports.Lux@allianzgi.com.

Un état mis à jour quotidiennement des numéros d'identification des valeurs mobilières pertinentes pour cette assemblée peut être consulté sur www.allianzgi.lu/AGIF.

Ce document est une traduction du document original. En cas de contradiction ou d'ambiguïté résultant de l'interprétation de la traduction, la version originale en anglais prime dans la mesure où elle n'enfreint pas les législations locales en vigueur.

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com>.

Senningerberg, décembre 2024
Le conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale allemande prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.